



Analysen eidgenössischer Urnengänge  
Analyses des votations fédérales  
Analisi delle votazioni federali

# Analyse des votations fédérales du 28 novembre 2004

Hans Hirter, Wolf Linder

Résultats des votations	Oui	Non
<b>Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)</b>	<b>1'104'551 64.4%</b>	<b>611'587 35.6%</b>
<b>Nouveau régime financier</b>	<b>1'258'651 73.8%</b>	<b>446'929 26.2%</b>
<b>La loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires</b>	<b>1'156'613 66.4%</b>	<b>585'414 33.6%</b>
Participation	36.2%	

gfs.berne

RECHERCHE EN POLITIQUE,  
COMMUNICATION ET SOCIÉTÉ

Hirschengraben 5, case postale 6323, 3001 Berne  
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19  
e-mail: info@gfsbern.ch

Université de Berne

Institut de recherche en sciences et politiques  
Lerchenweg 36, 3000 Berne 9  
Téléphone 031 631 83 31, Téléfax 031 631 85 90  
e-mail: hirter@ipw.unibe.ch

## Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.berne est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département de Science Politique de l'Université de Genève.

## Département de Science Politique de l'Université de Berne

Responsable: Prof. Dr. Wolf Linder  
Analyses/commentaires: Hans Hirter

## gfs.berne, Recherche en politique, communication et société

Responsable du projet: Claude Longchamp  
Direction du projet: Lukas Golder  
Enquêtes téléphoniques,  
Responsable du terrain: Georges Ulrich  
Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally  
Support CATI: Remo Valsangiacomo  
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

## Traduction

Sonja Gurtner

## Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2003) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.berne, case postale 6323, 3001 Berne.

## Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Hirter Hans (2004): analyse des votations fédérales du 28 novembre 2004, VOX no 85, gfs.berne et Université de Berne. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.berne en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

# Table des matières

<b>1. L'importance accordée aux objets, la participation et la formation de l'opinion .....</b>	<b>5</b>
1.1 L'importance accordée aux objets et la participation .....	5
1.2 La formation de l'opinion.....	7
1.2.1 La connaissance des objets .....	7
1.2.2 La difficulté du choix et le moment du choix.....	8
<b>2. La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) .....</b>	<b>9</b>
2.1 La situation de départ.....	9
2.2 La perception .....	9
2.3 Le profil du vote.....	10
2.4 Les motifs du choix .....	12
2.5 Arguments « pour » et « contre » .....	13
<b>3. Le nouveau régime financier.....</b>	<b>15</b>
3.1 La situation de départ.....	15
3.2 La perception .....	15
3.3 Le profil du vote.....	17
3.4 Les motifs du choix .....	18
3.5 Arguments « pour » et « contre » .....	18
<b>4. La loi relative à la recherche sur les cellules souches .....</b>	<b>20</b>
4.1 La situation de départ.....	20
4.2 La perception .....	21
4.3 Le profil du vote.....	21
4.4 Les motifs du choix .....	24
4.5 Arguments « pour » et « contre » .....	26
<b>5. Données méthodologiques .....</b>	<b>27</b>
<b>6. Résultats principaux de l'analyse des votations du 28 novembre 2004.....</b>	<b>28</b>

Tableau 1.1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pour cent des votants

<i>Cantons</i>	<i>Participation en %</i>	<i>Réforme de la péréquation % de oui</i>	<i>Nouveau régime financier % de oui</i>	<i>Cellules souches % de oui</i>
Suisse	36.2	64.4	73.8	66.4
Zurich	37.7	60.5	77.2	66.4
Berne	35.3	72.2	79.0	61.7
Lucerne	45.0	71.7	69.8	60.8
Uri	35.4	81.9	75.5	57.5
Schwyz	39.0	43.0	55.2	56.8
Obwald	41.1	71.0	70.4	56.3
Nidwald	38.0	46.0	59.9	60.5
Glaris	30.1	60.9	70.0	61.2
Zoug	52.4	16.3	48.6	62.5
Fribourg	31.3	68.4	73.4	70.5
Soleure	35.6	71.4	72.6	64.3
Bâle-ville	44.8	75.5	79.8	68.2
Bâle-campagne	34.1	63.2	73.3	69.4
Schaffhouse	62.8	63.7	71.8	62.8
Appenzell RH. E.	44.1	67.1	74.7	60.7
Appenzell RH. I.	32.0	70.4	73.8	55.7
St. Gall	34.1	66.5	69.9	59.4
Grisons	28.2	68.7	75.2	62.0
Argovie	34.8	61.9	69.4	64.1
Thurgovie	34.0	70.1	72.6	59.5
Tessin	30.4	67.0	74.8	68.0
Vaud	36.9	64.1	83.9	83.9
Valais	31.6	65.0	63.5	53.7
Neuchâtel	41.9	62.2	70.3	75.0
Genève	46.0	55.5	74.3	84.6
Jura	36.3	71.5	69.8	70.7

Source : <http://www.admin.ch> (résultat provisoire)

# 1. L'importance accordée aux objets, la participation et la formation de l'opinion

## 1.1 L'importance accordée aux objets et la participation

Le 28 novembre 2004, trois objets étaient soumis à votation. Il s'agissait de deux modifications de la Constitution et d'un référendum facultatif. Le but des révisions constitutionnelles était d'une part de réformer la péréquation financière et de redéfinir le partage des compétences entre la Confédération et les cantons (RPT), d'autre part d'octroyer à la Confédération le droit de percevoir l'impôt fédéral direct et la taxe sur la valeur ajoutée. Le référendum, qui avait été lancé tant par des groupes religieux conservateurs que par un comité proche du parti des Verts, était dirigé contre la loi relative à la recherche sur les cellules souches.

Tableau 1.2 : Perception de l'importance des objets pour le pays et pour soi-même (ayant-droits au vote)

Importance pour	RPT		Régime financier		Cellules souches	
	le pays en %	soi-même en %	le pays en %	soi-même en %	le pays en %	soi-même en %
Très faible (0, 1) <sup>a</sup>	4	15	4	19	3	11
Faible (2-4)	8	17	9	19	5	9
Moyenne (5)	18	26	22	25	15	16
Grande (6-8)	50	33	47	31	44	39
Très grande (9, 10)	20	9	18	6	33	25
Moyenne arithmétique <sup>a</sup>	6.7	5.0	6.6	4.7	7.4	6.4
(N)	(814)	(885)	(766)	(846)	(877)	(923)

<sup>a</sup> Les sondés-es ont pu classer l'importance qu'ils/elles accordaient à l'objet sur une échelle de 0 à 10. 0 signifie « sans importance » et 10 « très grande importance ».  
© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.

Aux yeux des ayants-droit au vote, la loi sur les cellules souches était plus importante que les deux objets financiers. Cette opinion est valable tant pour l'incidence subjective que pour la signification nationale. S'il est vrai que la valeur moyenne de 7.4 pour l'importance personnelle n'atteint pas les valeurs records des votations concernant la politique d'asile et la politique extérieure, elle est tout de même excessivement élevée. La recherche sur les cellules souches est au premier rang pour tous les groupes formés d'après les caractéristiques sociales et politiques. Les personnes très pieuses et les francophones lui ont accordé une importance particulièrement élevée sur le plan national (valeurs moyennes : 7.8, resp. 7.6). Pour la RPT et le nouveau régime financier, les valeurs moyennes personnelles et nationales se situent légèrement en-dessous de la moyenne des votations de la dernière décennie. Cette évaluation peut étonner, puisque les rentrées d'impôts, qui s'appuient sur le régime financier, forment la base matérielle des activités de la Confédération. On peut dès lors supposer que ce dédain repose pour une bonne part sur la

Tableau 1.3 : Participation d'après les caractéristiques sociales et politiques

Caractéristiques/catégories	Participation en %	(n)	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	36	1001	
<i>Intérêt pour la politique</i>			V = 0.43***
Très intéressé-e	67	179	
Assez intéressé-e	44	446	
Pas vraiment intéressé-e	15	250	
Pas du tout intéressé-e	5	107	
<i>Age</i>			V = 0.21***
18 à 29 ans	22	141	
30 à 39 ans	27	253	
40 à 49 ans	39	184	
50 à 59 ans	40	154	
60 à 69 ans	54	144	
70 ans et plus	43	123	
<i>Formation</i>			V = 0.16***
Ecole obligatoire	21	107	
Apprentissage	34	414	
Maturité/Ecole normale	43	79	
Ecole professionnelle	48	155	
Université, Ecole supérieure	39	197	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.16***
PS	46	189	
PDC	43	54	
PRD	48	95	
UDC	23	128	
Aucun parti	33	521	
<i>Positionnement sur un axe gauche-droite</i>			n.s.
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Religion et fréquentation de l'église</i>			n.s.
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			n.s.
<i>Ville/campagne</i>			n.s.
<i>Langue</i>			n.s.

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».

© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.

méconnaissance du contenu des objets. En conséquence, le nouveau régime financier était aussi l'objet dont les sondé-es se souvenaient le moins. Seuls 30% des ayants-droit savaient encore, au plus tard quatre jours après la votation, qu'il s'agissait d'un objet de vote (contre 55% pour la RPT et 60% pour la recherche sur les cellules souches). Il faut toutefois relativiser la thèse selon laquelle c'est avant tout la méconnaissance du nouveau régime financier qui a conduit à un classement aussi bas de cet objet. Même des personnes qui s'intéressent à la politique et celles qui pouvaient donner des indications quant au contenu étaient d'avis que cet objet était moins important pour l'Etat que les deux autres objets.

Avec 36,2%, la participation a été l'une des plus basses de ces dernières années.<sup>1</sup> Comme c'est le cas la plupart du temps, l'intérêt pour la politique a été le facteur d'influence le plus important en ce qui concerne la décision de participer au vote. C'est le comportement des personnes peu ou pas du tout intéressées à la politique qui a largement déterminé la faible participation. Ces dernières n'étaient plus guère que 15%, resp. 5% à participer à la votation. Ce qui représente environ la moitié des votant-es qui émanent habituellement de ces groupes. S'il est vrai que pour les personnes très intéressées et assez intéressées par la politique, la participation a été plus faible que d'habitude, elle est pourtant restée dans des limites acceptables. La différenciation que l'on retrouve dans la plupart des votations populaires en ce qui concerne la participation au regard de l'âge et de la formation a également joué cette fois-ci. Les valeurs les plus basses ont été atteintes par les personnes au niveau d'éducation formel le plus bas et par celles âgées de 18 à 29 ans, avec un peu plus de 20% pour chacun de ces groupes. L'intérêt manifesté pour la votation a été étonnamment bas auprès des sympathisant-es de l'UDC. Bien que le thème le plus mobilisateur de la campagne de votation, à savoir la loi sur les cellules souches, ait été essentiellement combattu par les organisations fortement marquées par la religion, les personnes ayant un contact étroit avec l'église (mesuré par la participation fréquente aux offices religieux), ne se sont pas investies excessivement. La mobilisation des organisations de gauche contre la RPT n'a également eu aucune répercussion sur la participation. Les personnes qui se classent dans cette ligne politique n'ont pas voté plus fréquemment que celles qui se rangent au centre ou à droite.

## 1.2 La formation de l'opinion

### 1.2.1 *La connaissance des objets*

La journée de votation du 28 novembre n'a pas laissé de traces durables chez nombre de citoyennes et citoyens. Presque un quart d'entre eux/elles ont été incapables de nommer spontanément un seul thème, bien que les interviews aient eu lieu pour plus de 90% dans les quatre jours après la votation. La loi relative à la recherche sur les cellules souches est l'objet qui est resté le mieux gravé dans les mémoires ; 60% des ayants-droit et 73% des votant-es l'ont citée. En revanche, seul-es 55% des sondé-es et 74% des participant-es au vote se sont rappelés la RPT alors qu'il ne restait qu'un petit 30%, resp. 44% pour se souvenir du nouveau régime financier.

<sup>1</sup> Au cours des cinq dernières années, seule la participation du 18.4.1999 (nouvelle Constitution fédérale) et du 9.2.2003 (introduction de l'initiative populaire générale) était encore plus faible.

### 1.2.2 La difficulté du choix et le moment du choix

Pour les votant-es, la décision concernant la loi relative à la recherche sur les cellules souches a été la plus facile. Il n'y a aucune différence significative entre les différents groupes sociaux et politiques. Bien que les opinions n'aient pas été unanimes au sein des organisations de protection de l'environnement, et dans les rangs de la gauche politique le PS, après quelques explications internes, ait plaidé pour le oui et les Verts pour le non, les personnes qui se classaient à gauche n'éprouvaient aucune difficulté majeure à se décider. A l'inverse, pour les personnes très portées sur la religion, la décision n'était pas plus facile que pour les autres. Aucune différence non plus dans l'évaluation de la difficulté entre les partisans et les adversaires de l'objet. Le fait que les votant-es aient eu le plus de peine avec le nouveau régime financier – qui n'était rien d'autre que le maintien du statu quo et n'était combattu par personne – est un autre indice qui montre que le souverain était à peine ou très mal informé sur cet objet.

Les votant-es étaient relativement nombreux, environ la moitié, à indiquer n'avoir pris leur décision de vote définitive que dans les deux dernières semaines avant le dimanche du vote. Pour les trois objets, on ne constate d'ailleurs aucun « effet de la campagne » dans les six semaines précédant la votation. Le rapport entre les partisans et les adversaires était exactement le même chez les personnes qui se sont décidées tardivement que chez celles qui ont pris leur décision plus tôt.

Tableau 1.4 : Moment du choix et difficulté lors de la formation de l'opinion (en %).  
Seulement participant-es

	RPT	Régime financier	Cellules souches
<i>Moment du choix (N = 480–492)</i>			
6 semaines ou plus avant la votation	26	26	34
3 à 5 semaines avant la votation	22	21	20
1 à 2 semaines avant la votation	37	38	34
Quelques jours avant la votation	15	15	12
<i>Difficulté du choix<sup>a</sup> (N = 504)</i>			
Choix plutôt facile	49	45	69
Choix plutôt difficile	44	45	27

<sup>a</sup> Le total se situe en dessous de 100%, puisque « ne sais pas » et « pas de réponse » ne figure pas dans le tableau.  
© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.

Comme pour toutes les votations populaires, la presse a été, cette fois encore, l'une des sources d'information les plus importantes. 85% des votant-es se sont appuyé-es sur les contributions rédactionnelles pour se forger une opinion. Une fois de plus, la brochure d'information du Conseil fédéral a été très appréciée – 75% –. Les deux médias électroniques télévision et radio suivent avec une part de 74%, resp. 58%. Pratiquement inchangé par rapport aux précédentes votations, le degré d'utilisation du troisième moyen électronique, à savoir l'internet, est restée relativement insignifiant – 10%. Les moyens publicitaires traditionnels tels que prospectus et tracts (56%), lettres de lecteurs (54%), annonces (51%) et affiches (42%) ont suscité un intérêt bien plus grand.



## 2. La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT)

### 2.1 La situation de départ

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) concernait pour l'essentiel deux choses. L'élément principal consistait en une nouvelle répartition claire et objectivement fondée, des tâches entre la Confédération et les cantons, accompagnée d'une réduction du nombre de domaines où les compétences étaient partagées et qui s'étaient fortement accrues. L'obligation faite aux cantons de travailler en commun pour effectuer certaines tâches représente également une nouveauté. Le second aspect, à savoir un rééquilibrage de la péréquation financière entre les cantons riches et pauvres était moins important sur le plan de la politique étatique. En ce qui concerne la nouvelle répartition des tâches, le transfert intégral aux cantons du financement des homes et des mesures d'intégration pour personnes handicapées a été particulièrement controversé. Une partie des organisations de handicapés craignait une dégradation des prestations consécutives à la suppression des subventions de l'Etat et a donc combattu la RPT. Elles ont été soutenues par le PS, les Verts et les syndicats, qui ont recommandé le non.<sup>2</sup> La modernisation de la péréquation financière inter-cantonale avec sa nouvelle base de calcul (imposition du revenu et de la fortune) et la péréquation financière des charges en faveur des cantons montagnards et des cantons fortement urbanisés n'étaient pas contestées sur le fond. Toutefois, comme elles entraînaient une charge plus importante pour les cantons donateurs – et peut-être aussi une augmentation des impôts –, elles ont suscité une certaine résistance. C'est pourquoi l'UDC a également combattu cet objet dans ces cantons (BL, NW, SZ, ZG, ZH). Lors de la votation populaire du 28 novembre, le peuple et les cantons ont approuvé la RPT par une nette majorité de 64,4%. Seuls les cantons de Schwyz et de Zoug l'ont rejetée avec 43%, resp. 16% de oui.

### 2.2 La perception

Bien que la RPT ait concerné tant la réorganisation des tâches entre la Confédération et les cantons que la réforme de la péréquation financière entre les cantons, cette dernière en a été de toute évidence l'élément central. Plus de la moitié des votant-es ont évoqué la péréquation financière en tant que contenu de l'objet. 11% d'entre eux/elles savaient qu'il s'agissait d'une répartition entre la Confédération et les cantons ; mais pour la plupart, l'élément central de l'objet résidait dans le flux des moyens entre les cantons riches et pauvres. Seul-e un-e votant-e sur cinq a également indiqué la répartition des tâches. Cette domination de la péréquation financière s'exprimait encore plus clairement dans les premières mentions (les sondé-es pouvaient faire un maximum de trois déclarations par rapport au contenu). Les personnes qui ont cité la péréquation financière dans une proportion de 55% l'ont toutes placée au premier rang. La répartition des tâches a été citée en premier par 14% des votant-es. La tactique des adversaires de gauche à la RPT, qui consistait à réduire cette dernière à la cantonalisation du soutien aux handicapés, n'a pas été

<sup>2</sup> Huit sections cantonales du PS s'en distancèrent et recommandèrent l'acceptation (BE, BL, FR, NW, TG, UR) ou laissèrent la liberté de vote (BS, SZ).

payante. Bien que cet aspect ait joué un rôle important dans les raisons du choix (voir ci-dessous), il n'a été mentionné en tant que contenu de l'objet que par un petit 1% des votant-es. Le nombre de votant-es qui n'ont plus été capables de se souvenir du contenu de l'objet était excessivement élevé – 22% –. Pour l'ensemble des ayants-droit au vote, ce chiffre s'élevait à presque 50%.

Tableau 2.1 : La nouvelle péréquation financière – Perception des contenus (N =996)

Perception <sup>a</sup>	Tous les sondé-es	Participant-es uniquement	Non-participant-es uniquement
	%	%	%
Péréquation	36	55	25
– dont répartition entre les cantons	(26)	(41)	(18)
– dont répartition entre la Confédération et les cantons	(6)	(11)	(3)
Nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons	14	21	10
– dont « le domaine des handicapés va aux cantons »	(1)	(1)	(0)
Référence à des généralités (nouveau règlement, est mauvais)	1	1	2
Réponse fausse / était trop compliqué	3	5	2
Ne sais pas / aucune réponse	47	22	61

<sup>a</sup> Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100%.  
 © ISP/gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.

### 2.3 Le profil du vote

Le comportement de vote n'a été que faiblement marqué par les positions politiques. Il est vrai que l'on remarque certaines différences sensibles entre la gauche et la droite, resp. entre les électeurs du PS et ceux des partis bourgeois. Il serait toutefois exagéré de parler d'un fossé, la gauche et les sympathisant-es du PS ayant majoritairement approuvé la RPT. C'est la confiance dans le gouvernement qui a eu l'incidence la plus forte sur la décision. Les personnes qui s'en méfient ont voté majoritairement contre la RPT (55%). Toutefois, cet effet n'a pas joué de rôle en général, mais uniquement auprès des personnes qui se sont classées à gauche. Celles d'entre ces dernières qui se méfient du gouvernement ont donc majoritairement suivi le mot d'ordre des partis de gauche et ont rejeté la RPT, alors que celle qui lui font confiance l'ont accepté. Le fait qu'un nombre relativement élevé de votant-es n'a pas été en mesure de donner une indication quant au contenu de l'objet n'a eu aucune incidence sur le résultat de la votation. Ils/elles n'ont pas voté différemment que les personnes bien informées. Bien que le Parlement et le gouvernement prévoient un renforcement du fédéralisme<sup>3</sup> avec la RPT, la position des citoyennes et citoyens quant à ce principe étatique n'a eu aucune répercussion sur le comportement de vote. Celui qui s'exprime pour un Etat central fort n'a pas voté autrement que celui qui approuve un système fédéral. En revanche, les positions concernant le rôle de l'Etat en soi ainsi que la modernisation étaient importantes, mais uniquement pour les votant-es du centre politique. Celui d'entre eux/elles qui souhaite un Etat interventionniste puissant et accorde de l'importance au maintien des traditions rejetait la RPT à hauteur de 58%.

<sup>3</sup> Explications du Conseil fédéral concernant la votation populaire du 28 novembre 2004, p. 5.

Tableau 2.2 : La nouvelle péréquation – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques et sociales

Caractéristiques/catégories	% de oui <sup>a</sup>	(n)	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	64	453	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V = 0.36***
Confiance	81	184	
oui/non	76	70	
Méfiance	45	195	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.25***
PS	54	122	
PDC	(82)	28	
PRD	91	57	
UDC	(64)	36	
<i>Aucun parti</i>	59	118	
<i>Membre d'un syndicat</i>			V = 0.18**
actif ou passif	49	75	
concevable	57	81	
non, inconcevable	70	294	
<i>Rôle de l'Etat dans l'économie</i>			V = 0.17**
En faveur de l'interventionnisme	49	69	
oui/non	61	146	
Pour une compétitivité libre	70	216	
<i>Positionnement sur un axe gauche-droite</i>			V = 0.17*
Extrême gauche	(49)	47	
Gauche	57	116	
Centre	71	152	
Droite	72	75	
Extrême droite	(64)	33	
<i>Position quant au fédéralisme/centralisme</i>			n.s.
<i>Intérêt politique</i>			n.s.
<i>Revenu du ménage (Fr./mois)</i>			V = 0.19*
Moins de 3000	54	57	
3000–5000	62	92	
5000–7000	58	110	
7000–9000	72	76	
Plus de 9000	74	61	
<i>Age, formation, sexe, langue, ville/campagne</i>			n.s.

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».

Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune conclusion statistique.

© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.

S'agissant des caractéristiques sociales, seul le revenu du ménage a eu une certaine influence sur le comportement de vote. S'il est vrai que toutes les classes de revenu ont approuvé la RPT, les personnes financièrement bien situées ont toutefois accepté à une majorité plus confortable que celles qui sont économiquement fragiles. L'acceptation de l'objet a également été un peu meilleure chez les votant-es provenant des cantons qui profiteront de la péréquation financière. En revanche, l'âge, la formation, le sexe, la région linguistique ainsi que le fait de vivre dans une région urbaine ou campagnarde n'ont joué aucun rôle.

## 2.4 Les motifs du choix

Toute une palette de motifs de même importance ont entraîné l'acceptation de la RPT. Exception faite d'une évaluation générale positive de l'objet, la suppression des différences entre les cantons, l'harmonisation des impôts entre les différents cantons ainsi que le soutien aux cantons les plus pauvres ont été cités spontanément en premier par un dixième des personnes qui ont voté oui. Un nombre exceptionnellement élevé, à savoir une personne sur six, a également motivé son approbation par la confiance dans la recommandation du gouvernement et du Parlement ; pour 11% d'entre eux/elles, il

Tableau 2.3 : La nouvelle péréquation – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les mentions en % des réponses <sup>a</sup>	Première mention uniquement en %
<b>Personnes ayant voté oui</b>		
Evaluation générale positive	30	23
Réduit les inégalités entre les cantons	24	10
Davantage de justice en matière d'impôts	20	11
Soutien aux cantons pauvres	18	11
Recommandations du Conseil fédéral/Parlement	15	11
La répartition des tâches est bonne	12	6
Parce que mon canton de domicile en profite	5	4
Ne sais pas, fausse raison	8	8
<b>Personnes ayant voté non</b>		
Evaluation générale négative	36	25
Désavantage pour les handicapés	30	27
Mon canton de domicile n'en profite pas, entraîne des augmentations d'impôts	27	10
La répartition des tâches ne fonctionnera pas	17	11
Les cantons sont traités de manière inégale/injuste	14	10
Ne sais pas, fausse raison	8	8

<sup>a</sup> Six réponses étaient possibles. En tout, 318/135 sondé-es ont voté oui/non. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dans la première colonne dépasse 100.

© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.

s'agissait même du motif le plus important. Le fait que le propre canton de domicile bénéficierait du nouveau mode de calcul de la péréquation financière n'a joué un rôle déterminant que pour 5% des personnes.

Pour les personnes ayant voté non, en plus de raisons pas davantage spécifiées, ce sont avant tout les craintes relatives aux désavantages pour les handicapés ainsi que les charges supplémentaires pour leur canton de domicile (avec les éventuelles hausses d'impôts qui en découlent) qui ont motivé leur choix. A cet égard, les désavantages concernant les handicapés étaient clairement au premier plan, puisqu'ils ont tout de même été cités spontanément en premier par 27% des personnes ayant voté non. Du fait que l'opposition de gauche a mis en doute la capacité et la volonté des cantons de maintenir les prestations actuelles, il faut certainement aussi ajouter à ce groupe les 11% des personnes ayant voté non et qui ne croient pas que la nouvelle répartition des tâches fonctionnera.

## 2.5 Arguments « pour » et « contre »

Le principe de base de la péréquation financière – le soutien aux cantons les plus pauvres, structurellement désavantagés – est indiscuté, pour autant qu'il s'agisse de régions de montagne. Non seulement presque tous les partisans, mais aussi 83% des opposants à la RPT se sont prononcés en faveur de ce principe. Ils ont été moins unanimes sur la question de savoir s'il fallait également prendre en considération les charges spécifiques (problèmes sociaux, transports) des villes à fort potentiel de ressources. S'il est vrai que l'ensemble des votant-es a approuvé à 69% cette nouveauté introduite par la RPT, les adversaires étaient divisé-es (moitié, moitié). Ce nouvel aspect de la RPT n'a d'ailleurs pas entraîné une séparation entre les régions urbaines et les campagnes : il a été autant salué à la campagne que dans les grandes villes. L'argument selon lequel la RPT entraînerait une meilleure répartition des tâches entre la Confédération et les cantons a trouvé une majorité tant parmi les partisans que parmi les adversaires de cet objet. Il est vrai que nombre de personnes ayant voté non (17%) n'avaient réfléchi ni à cet argument ni à la prise en compte des charges supplémentaires des villes et n'étaient donc pas en mesure de porter un jugement.

L'analyse des jugements relatifs aux contre-arguments montre également que l'opposition à la RPT était essentiellement axée sur le soutien aux personnes handicapées : seule la suppression des prestations étatiques aux personnes handicapées, critiquée pendant la campagne, a trouvé une majorité absolue (60%) auprès des personnes ayant voté non. La polémique mise en avant par l'UDC zurichoise, à savoir que l'on soutiendrait des cantons qui ne maîtrisaient pas leurs finances, n'a été acceptée que par une minorité relative des personnes ayant voté non (49% : 39%). Nous l'avons déjà constaté lors de l'indication spontanée des motifs du choix: la votation populaire concernant la RPT n'a pas été un plébiscite sur le principe de la mise sur pied d'un Etat fédéraliste. Pour les adversaires, l'opposition concernait en premier lieu la politique relative aux personnes handicapées et en second lieu les charges supplémentaires occasionnées par la péréquation financière. D'une manière générale, elle ne concernait pas le transfert des compétences de la Confédération aux cantons. Une centralisation plus forte des tâches et des compétences auprès de la Confédération a été rejetée par les adversaires de la RPT, à un taux même légèrement au-dessus de la moyenne.

Tableau 2.4 : La nouvelle péréquation – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas	Cohésion <sup>a</sup>
<b>Arguments « pour »</b>					
« Les cantons de montagne doivent être soutenus par les cantons plus riches »	Total	90	7	3	67
	Oui	94	3	3	
	Non	83	14	3	
« La RPT a pour effet une meilleure répartition des tâches entre la Confédération et les cantons »	Total	74	15	11	76
	Oui	88	4	8	
	Non	49	34	17	
« La RPT est mieux que l'ancien règlement parce qu'elle prend en compte non seulement les charges des régions de montagne, mais aussi celles des grandes villes »	Total	69	17	14	78
	Oui	85	3	12	
	Non	42	41	17	
<b>Arguments « contre »</b>					
« La RPT entraînera la suppression des prestations sociales pour les handicapés »	Total	35	53	12	62
	Oui	21	64	15	
	Non	60	34	6	
« Les cantons qui maîtrisent leurs finances ne devraient pas devoir payer pour ceux qui font du déficit »	Total	36	51	13	49
	Oui	29	58	13	
	Non	49	39	12	
« Par principe, la Confédération devrait avoir plus de compétences que les cantons »	Total	32	57	11	33
	Oui	34	53	13	
	Non	30	64	6	
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 90% de tous/tes les votant-es (94% de ceux/celles qui ont voté « oui » ; 83% de ceux/celles qui ont voté « non ») étaient d'accord avec le premier argument (« soutien des régions de montagne »), 7% (3% de ceux/celles qui ont voté « oui » et 14% de ceux/celles qui ont voté « non ») l'ont rejeté et 3% (3% ; 3%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>n Total des réponses des votant-es = 443-449.</p> <p><sup>a</sup> Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre) votent alors effectivement oui (resp. non).</p> <p>© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.</p>					

## 3. Le nouveau régime financier

### 3.1 La situation de départ

Une particularité de la Suisse veut que les principaux impôts de l'Etat central ne soient pas attribués à ce dernier de manière durable, mais soient définis par des prescriptions constitutionnelles (régime financier) limitées dans le temps. Ces articles constitutionnels comprennent aussi les taux maximaux des deux plus importantes sources de revenu, l'impôt fédéral direct – qui ressemble à un impôt sur la richesse – et la taxe sur la valeur ajoutée. L'ancrage au niveau constitutionnel et la limitation dans le temps ont pour conséquence que le souverain doit se prononcer par voie de votation populaire tous les quelques ans sur le maintien de ces impôts. Afin de remplacer les prescriptions qui se terminent fin 2006, le Parlement a décidé d'un nouveau régime financier valable jusqu'à fin 2020. Ce faisant, les taux d'impôt maximaux ont été maintenus. L'objet était incontesté au Parlement et n'a guère été combattu avant la votation. Seul le parti du travail, insinifiant sur le plan politique, et trois sections cantonales de l'UDC (SG, VS, ZG) ont recommandé le non. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant qu'aucune campagne n'ait eu lieu avant la votation. Le 28 novembre, le nouveau régime financier a été approuvé par une grande majorité des votant-es (73,8%) et par tous les cantons, exception faite de Zoug (49%).

### 3.2 La perception

L'argument principal du Parlement pour le maintien de la limitation du régime financier était que cette dernière permettait aux citoyennes et citoyens de mener de temps à autre une discussion de fond sur les impôts. Pourtant cette discussion n'a pas eu lieu avant la votation du 28 novembre. Une nette majorité, non seulement des ayants-droit au vote, mais également des votant-es, n'avaient dès lors pas la moindre idée de ce qu'il fallait

Tableau 3.1 : Nouveau régime financier – Perception des contenus (N = 996)

Perception <sup>a</sup>	Tous les sondé-es %	Participant-es uniquement %	Non-participant-es uniquement %
Impôts	13	24	7
– dont maintien de l'impôt fédéral et de la TVA	(5)	(8)	(3)
– dont uniquement maintien de l'impôt fédéral	(2)	(5)	(1)
– dont uniquement maintien de la TVA	(2)	(6)	(0)
Réponse fausse (avant tout confusion avec la RPT)	6	12	3
Ne sais pas / trop compliqué / aucune réponse	77	57	91

<sup>a</sup> Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100%.  
© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.

Tableau 3.2 : Nouveau régime financier – Comportement de vote d'après des caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% Oui <sup>a</sup>	(n)	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	74	417	
<i>Approbation de la RPT</i>			V = 0.61***
Oui	92	274	
Non	35	134	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V = 0.33***
Confiance	88	178	
Ni l'un ni l'autre	81	64	
Méfiance	57	173	
<i>Classement sur un axe gauche-droite</i>			n.s.
<i>Sympathie pour un parti</i>			n.s.
<i>Intérêt politique</i>			n.s.
<i>Système économique (interventionnisme/compétitivité)</i>			n.s.
<i>Revenu du ménage (Fr./mois)</i>			V = 0.23**
Moins de 3000	58	55	
3000–5000	73	81	
5000–7000	68	95	
7000–9000	81	70	
Plus de 9000	90	60	
<i>Age</i>			n.s.
<i>Formation</i>			n.s.
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Région linguistique</i>			n.s.
<i>Domicile (ville/campagne)</i>			n.s.

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».  
 © ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.

entendre par nouveau régime financier. 57% des votant-es sondé-es n'ont pu faire aucune déclaration à propos de son contenu. Un autre 12% a donné des indications fausses parce qu'ils/elles pensaient que le régime financier était lié à la RPT. Seul-e un-e votant-e sur quatre savait qu'il s'agissait des impôts de la Confédération, mais seulement 8% d'entre eux/elles ont ensuite indiqué l'impôt fédéral direct et la taxe sur la valeur ajoutée. 5% des personnes n'ont cité qu'un seul de ces deux impôts. Cette connaissance exceptionnellement faible n'a eu aucune répercussion sur le résultat du vote. Les personnes non-informées ont voté exactement de la même manière que celles qui avaient pris connaissance du contenu du nouveau régime financier.



### 3.3 Le profil du vote

Les mauvaises connaissances ainsi que la proximité thématique et linguistique de la répartition des tâches (en allemand: NFO et NFA) ont eu pour conséquence que la position relative à la RPT est devenue le motif de choix le plus important concernant le nouveau régime financier. Quiconque approuvait la RPT acceptait également à 92% le nouveau régime financier ; celui qui rejetait la RPT votait aussi à 65% contre le régime financier. La confiance dans le gouvernement étant d'une grande importance pour l'approbation de la RPT, il n'est pas étonnant de voir que cette confiance a joué un certain rôle pour le nouveau régime financier. Parmi les personnes qui ont rejeté la RPT, mais approuvé le nouveau régime financier, ceux/celles dont la confiance dans le gouvernement était intacte dépassait nettement la moyenne. Dès lors, cette confiance a été la cause principale du fait que le régime financier ait obtenu un score de dix points pour cent supérieur à la RPT.

Comme pour la RPT, la situation en matière de revenu a été la seule caractéristique sociale à exercer une influence sur le vote concernant le régime financier. L'approbation a été la plus nette chez les personnes issues de ménages financièrement bien situés, la plus faible chez les classes aux revenus inférieurs. Tous les autres critères (âge, formation, sexe, langue ainsi que le fait de vivre dans une région urbaine ou campagnarde) n'ont joué aucun rôle.

Tableau 3.3 : Nouveau régime financier – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les mentions en % des réponses <sup>a</sup>	Première mention uniquement en %
<b>Personnes ayant voté oui</b>		
Assurer les recettes de la Confédération	23	19
Enoncés généralement positifs	21	17
Recommandations du Conseil fédéral/suivre le Parlement	16	15
En raison de l'approbation de la RPT	10	8
Recommandations des partis	4	3
Ne sais pas	22	22
<b>Personnes ayant voté non</b>		
Enoncés généralement négatifs	32	26
Le régime financier en vigueur est suffisant	12	11
Opposé à des augmentations d'impôt	12	10
Ne sais pas	40	40

<sup>a</sup> Six réponses étaient possibles. En tout, 327/90 sondé-es ont voté oui/non. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dans la première colonne dépasse 100.  
 © ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.

### 3.4 Les motifs du choix

L'analyse des raisons avancées spontanément par les sondé-es pour justifier leur choix, c'est-à-dire sans proposition de catégories de réponses, confirme l'importante méconnaissance des citoyennes et citoyens en ce qui concerne cet objet. Un-e votant-e sur cinq a été dans l'impossibilité de justifier son choix ; on en arrive même à deux sur cinq chez les personnes ayant voté non. 17% des partisans et 26% des adversaires n'ont pu légitimer leur décision que par des jugements d'ordre général (par ex. « est bon/mauvais »). En particulier chez les adversaires, qui représentaient tout de même un quart des votant-es, rares étaient ceux/celles à même de présenter un argument concret et objectivement correct. Pour les adversaires, la raison la plus souvent avancée était que le régime financier actuel est suffisant. Ils/elles n'ont apparemment pas pris acte du fait qu'il ne s'agissait pour l'essentiel que de la poursuite du règlement qui prend fin en 2006. Il en va de même pour le second contre-argument cité le plus souvent (augmentations d'impôt) : il passe à côté du sujet, puisque le nouveau régime financier ne touche pas aux taux des impôts. Seul-es 2%, resp. 1% des votant-es se sont exprimé-es explicitement contre l'impôt fédéral direct, resp. la taxe de la valeur ajoutée.

Un petit quart des personnes qui ont voté oui s'en sont tenus à l'argument du Conseil fédéral et des partis politiques, qu'il s'agit de la sécurité relative aux recettes principales de la Confédération. 16% ont dès lors indiqué explicitement avoir fait confiance aux recommandations émises par les autorités. Notre supposition déjà exprimée pour le comportement de vote, à savoir que le nouveau régime financier a été vu comme une partie de la RPT, trouve sa confirmation aussi dans l'argument des personnes ayant voté oui : 10% d'entre eux ont indiqué avoir approuvé le régime financier parce qu'il était simplement la conséquence de leur oui à la RPT.

### 3.5 Arguments « pour » et « contre »

Aucune campagne d'opposition n'ayant eu lieu contre le nouveau régime financier, nous n'avons pu tester aucun contre-argument quant à son effet. Afin d'obtenir malgré tout des éclaircissements concernant la motivation des personnes ayant voté non, nous avons, pour évaluation, soumis aux sondé-es quelques contre-arguments possibles, mais qui ne sont pas apparus dans le public. Il s'est avéré que l'évaluation générale du système des impôts n'a joué qu'un faible rôle pour la décision concernant le nouveau régime financier. L'avis selon lequel le système d'imposition est trop compliqué est partagé par 75% des personnes ayant voté non, mais aussi par 70% de ceux/celles qui ont voté oui. On constate une différence graduelle identique de huit points pour cent pour le jugement également majoritaire dans les deux camps, à savoir que la charge imposable est trop élevée. En revanche, une nette différence se dessine lors de l'évaluation du nouveau régime financier, puisque deux fois plus d'adversaires que de partisans craignent que ce dernier n'entraîne une hausse des impôts.

Tableau 3.4 : Nouveau régime financier – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas	Cohésion <sup>a</sup>
<b>Arguments « pour »</b>					
« La Confédération a besoin des impôts directs et de la TVA pour remplir ses tâches »	Total	84	11	6	78
	Oui	88	6	6	
	Non	70	25	5	
« La réduction du taux de la TVA pour les nuitées dans les hôtels est justifiée »	Total	39	42	19	82
	Oui	44	37	20	
	Non	27	57	16	
« La fixation de taux d'impôts maximaux dans la constitution protège contre les augmentations d'impôt »	Total	31	40	29	75
	Oui	31	40	29	
	Non	29	43	28	
<b>Arguments « contre »</b>					
« Le système d'impôts en vigueur est beaucoup trop compliqué »	Total	71	23	6	28
	Oui	70	23	7	
	Non	75	24	1	
« Dans l'ensemble, les impôts sont trop élevés »	Total	56	38	6	29
	Oui	54	39	7	
	Non	62	34	5	
« Avec le nouveau régime financier, la charge en matière d'impôts augmentera encore davantage »	Total	29	47	24	45
	Oui	22	55	24	
	Non	49	26	26	
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 84% de tous/tes les votant-es (88% de ceux/celles qui ont voté « oui » ; 70% de ceux/celles qui ont voté « non ») étaient d'accord avec le premier argument (« La Confédération a besoin de ces recettes »), 11% (6% de ceux/celles qui ont voté « oui » et 25% de ceux/celles qui ont voté « non ») l'ont rejeté et 6% (6% ; 5%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>n Total des réponses des votant-es = 406-412.</p> <p><sup>a</sup> Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre) votent alors effectivement oui (resp. non).</p> <p>© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.</p>					

L'argument principal de la campagne des partisans, à savoir la sécurité des recettes de la Confédération, est clairement approuvé tant par les partisans que par les adversaires de l'objet. Les deux camps jugent différemment le traitement spécial appliqué à l'hôtellerie – un taux de TVA moins élevé – ce que les personnes ayant voté oui approuvent alors que les adversaires y sont opposé-es. Comme cette question était très controversée au Parlement, mais qu'elle n'est guère apparue au cours de la campagne, nous partons du principe qu'elle n'a eu aucun impact sur le comportement de vote.

## 4. La loi relative à la recherche sur les cellules souches

### 4.1 La situation de départ

Le domaine de la recherche sur les cellules souches d'embryons humains se développe rapidement et est lié à l'espoir de la découverte de remèdes et de méthodes de traitement pour des maladies jusqu'à présent incurables. Si cette nouvelle loi permet de pratiquer cette recherche en Suisse également, elle est pourtant soumise à des prescriptions sévères, afin d'empêcher les abus (par ex. le clonage d'êtres humains ou la production d'embryons pour la recherche ou le commerce). Au Parlement, ce sont essentiellement les Verts, le PEV, le PDC et le PS qui ont émis d'importantes réserves éthiques contre cette loi. Trois différents comités provenant de milieux proches de la protection de l'environnement et de la religion ont décidé de lancer le référendum. L'association « Basler Appell gegen Gentechnologie », le groupe « Oui à la vie » émanant de la lutte contre l'autorisation de l'interruption de grossesse ainsi que l'Union démocratique fédéral (UDF), proche des églises évangéliques, conservatrice de droite y ont également pris part. La campagne en vue de la votation a été très vivante. Seuls les Verts, le PEV et l'UDF ont recommandé le non. Le PDC et le PS, dont leurs groupes parlementaires avaient voté contre la loi au Conseil national, recommandèrent d'approuver la loi tout comme le PRD, les libéraux et l'UDC. Lors de la votation du 28 novembre, le souverain acceptait la loi avec une part de oui de 66,4%. Les cantons atteignaient des valeurs d'acceptation situées entre 54% (VS) et 86% (GE).

Tableau 4.1 : Loi relative à la recherche sur les cellules souches – Perception des contenus (N = 997)

Perception <sup>a</sup>	Tous les sondé-es %	Participant-es uniquement %	Non-participant-es uniquement %
Cadre légal pour la recherche avec des cellules souches	48	66	37
Recherche sur les cellules souches	31	46	23
Encouragement à la recherche	15	21	10
Développement de médicaments	8	9	8
Généralités (avant tout c'est bien/mauvais')	3	4	3
Réponse fausse	0	0	0
Ne sais pas /aucune réponse	30	10	42

<sup>a</sup> Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100%.  
© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.

## 4.2 La perception

Les participant-es au vote avaient une bonne connaissance de l'objet. Deux personnes sur trois savaient qu'il s'agissait d'une réglementation légale de la recherche sur les cellules souches et 8% citèrent la recherche sur les cellules souches sans référence aux prescriptions légales. Au total, 74% des votant-es et 44% des non-votant-es ont indiqué dans le sondage qu'il s'agissait de la recherche sur les cellules souches. Un cinquième a évoqué l'encouragement général à la recherche et une personne sur dix le développement de nouveaux remèdes. Il n'y a eu aucun risque de confusion avec les deux autres thèmes et seul un petit 4% a dû recourir à des généralités telles que bonne, resp. mauvaise loi. En outre, la part des personnes incapables de se souvenir d'un quelconque contenu dans les jours suivants les votations a été relativement faible. La perception du contenu des objets était quasiment identique chez les partisans et les adversaires. Ainsi par exemple, les adversaires évoquaient aussi rarement que les partisans le clonage des êtres humains, et le fait que ce projet permettrait le développement de nouveaux remèdes a été cité aussi souvent par les un-es que par les autres.

## 4.3 Le profil du vote

Le comportement de vote a été assez fortement influencé par la position politique et la conception du monde. La religiosité, mesurée à l'aune de la fréquentation des manifestations en rapport avec la foi, a été le facteur le plus important. Les personnes qui sont étroitement liées à une communauté religieuse ont rejeté la loi relative à la recherche sur les cellules souches, alors que celles qui n'ont aucun lien ou des rapports occasionnels avec l'église l'ont approuvée. Comme nous le verrons plus bas dans les caractéristiques sociales des votant-es, l'appartenance à une confession n'a joué qu'un rôle secondaire à cet égard. On constate deux autres facteurs d'influence à côté de la religiosité. L'un concerne la position par rapport à l'environnement. Celui/celle qui accorde une grande importance à ce dernier a certes approuvé cet objet, mais le considérait avec un degré de scepticisme au-dessus de la moyenne. Le second facteur est la position en rapport avec une modernisation et une politique d'ouverture de la Suisse en politique extérieure. Les personnes qui l'approuvent ont été particulièrement nombreuses à voter en faveur de la loi. Indépendamment de ce fait, donc tant pour les modernisateurs que pour les traditionalistes, la confiance dans le gouvernement était un élément important pour le choix du vote. Celui qui fait généralement confiance au gouvernement a approuvé plus nettement et a donc manifestement fait confiance aux autorités lorsqu'elles assurent que cette loi est susceptible d'empêcher les abus dans la recherche sur les cellules souches. En revanche, la votation populaire relative à la recherche sur les cellules souches n'a donné lieu à aucun conflit entre la gauche et la droite. On le constate également en analysant le comportement des sympathisants des partis. La position la plus négative était défendue par les votant-es proches du PDC, la plus positive par les partisans du PRD. Le comportement des sympathisants des deux plus importants représentants de l'aile gauche et de l'aile droite du spectre des partis – PS et UDC – a été très semblable; ils ont occupé une position intermédiaire entre le PDC et le PRD.

Tableau 4.2 : Loi relative à la recherche sur les cellules souches – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui <sup>a</sup>	(n)	Coefficient de corrélation <sup>a</sup>
Total VOX (pondéré)	67	471	
<i>Service religieux (fréquence)</i>			V = 0.28***
Une fois par semaine	41	58	
Une fois par mois	(68)	44	
Plusieurs fois par année	73	71	
Uniquement lors d'occasions spéciales (enterrement, baptême, etc.)	77	187	
Jamais	(86)	22	
<i>Sympathie pour un parti</i>			V = 0.24***
PS	68	119	
PDC	(42)	33	
PRD	92	59	
UDC	(62)	39	
Aucun parti	70	121	
<i>Ouverture/repli</i>			V = 0.22***
Pour une Suisse ouverte	74	325	
Conceptions mitigées	55	105	
Pour un repli de la Suisse	(39)	26	
<i>Economie/protection de l'environnement</i>			V = 0.20***
Priorité à l'économie	(72)	36	
Conceptions mitigées	75	234	
Priorité à la protection de l'environnement	56	186	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V = 0.20***
Confiance	77	193	
Ni l'un/ni l'autre	64	78	
Méfiance	57	198	
<i>Moderne/Tradition</i>			V = 0.17**
Pour une Suisse favorable aux nouveautés	76	193	
Conceptions mitigées	62	197	
Pour le maintien de la tradition	55	69	
<i>Emploi à plein temps</i>			V = 0.13*
Est très important	69	323	
Conceptions mitigées	71	88	
N'est pas important	(50)	48	
<i>Classement sur un axe gauche-droite</i>			n.s.
<i>Membres d'organisations de protection de l'environnement</i>			n.s.
<i>Intérêt pour la politique</i>			n.s.

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».  
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune conclusion statistique.  
© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.

Les caractéristiques sociales, économiques et culturelles n'ont eu que peu de répercussions. C'est l'appartenance à une confession qui a été l'élément le plus important. Les membres de l'église protestante ont approuvé l'objet le plus nettement, alors que le comportement des catholiques était conforme à la moyenne du pays. La différence entre protestants et catholiques provient d'une part du fait que chez ces derniers – comme déjà mentionné – les personnes qui vont souvent à l'église et qui ont majoritairement voté non, sont davantage représentées. Mais même dans les groupes des personnes peu ou pas du tout pratiquantes, les adversaires sont plus nombreux parmi les catholiques que parmi les protestants. Chez les membres d'autres communautés religieuses (parmi les ayants-droit au vote, ce sont essentiellement ceux des églises évangélique libres) ainsi que chez les personnes qui ne font partie d'aucune communauté de croyance, les adversaires représentaient un nombre supérieur à la moyenne (env. 50%). La proportion de personnes ayant voté non se situe également au-dessus de la moyenne chez les personnes qui possèdent une formation de niveau inférieur ou moyen et chez les Suisses alémaniques. En revanche, le sexe, le revenu et le fait de vivre dans une région urbaine ou campagnarde ont été insignifiants.

Tableau 4.3 : Loi relative à la recherche sur les cellules souches – Comportement d'après les caractéristiques politiques

<i>Caractéristiques/catégories</i>	<i>% de oui<sup>a</sup></i>	<i>(n)</i>	<i>Coefficient de corrélation<sup>b</sup></i>
Total VOX (pondéré)	67	471	
<i>Confession</i>			$V = 0.20^{**}$
Protestant	74	190	
Catholique	66	184	
Autre	(48)	31	
Aucune	52	64	
<i>Formation</i>			$V = 0.17^{**}$
Ecole obligatoire	(55)	38	
Apprentissage	63	182	
Maturité/école normale	(76)	45	
Ecole spécialisée	73	96	
Université, Haute école spécialisée	71	103	
<i>Région linguistique</i>			$V = 0.12^*$
Suisse alémanique	63	340	
Suisse romande	76	116	
<i>Sexe</i>			n.s.
<i>Revenu par ménage</i>			n.s.
<i>Domicile (ville/campagne)</i>			n.s.

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».  
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50. On ne peut donc en tirer aucune conclusion statistique.  
© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.

#### 4.4 Les motifs du choix

Une position différente sur la science et le progrès technologique qu'elle permet est l'élément essentiel qui a séparé les camps des partisans et des adversaires de la loi relative à la recherche sur les cellules souches. Alors que les personnes qui ont voté oui croient au progrès de la recherche, ses adversaires sont méfiants à cet égard et craignent son évolution incontrôlée. Pour la moitié des personnes qui ont voté oui, la position fondamentalement positive sur la recherche a été un motif de choix important. Une part quasiment identique (mais nettement plus faible en ce qui concerne la première mention) a cité l'espoir du progrès médical induit par la recherche sur les cellules souches. L'espoir que l'autorisation de la recherche sur des cellules souches se répercute favorablement sur la Suisse en tant que centre de recherche vient en troisième position. Indépendamment de leur tendance de fond sociale, économique et politique, les personnes ayant voté oui étaient largement d'accord dans la pondération de leurs motifs de choix. Ainsi par exemple, les personnes plus âgées n'ont pas indiqué plus souvent que les autres le développement de nouveaux médicaments comme raison de leur approbation. La seule différence notable se trouve dans le fait que les personnes possédant un degré de formation peu élevé ont

Tableau 4.4 : Loi relative à la recherche sur les cellules souches – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément	Toutes les mentions en % des sondé-es <sup>a</sup>	Première mention uniquement en %
<b>Personnes ayant voté oui</b>		
Par principe en faveur de l'encouragement de la recherche	45	36
Encourage la recherche médicale	44	15
Promotion de l'économie, de l'emplacement économique Suisse	32	15
Empêche les abus dans la recherche	8	8
Généralités (avant tout, suis en faveur de la technologie génétique)	8	7
Recommandation du Conseil fédéral/Parlement	3	3
Ne sais pas, fausse raison	4	4
<b>Personnes ayant voté non</b>		
Objections morales et éthiques	54	39
Méfiance contre la recherche en général et contre la recherche sur les cellules souches	45	23
– dont spécifiquement contre la recherche sur les cellules souches	(18)	(9)
Peur d'une évolution inconnue	41	26
– dont spécifiquement le clonage	(6)	(4)
Généralités (avant tout, est mauvais)	12	7
Ne sais pas, fausse raison	6	6

<sup>a</sup> Six réponses étaient possibles. En tout, 330/141 sondé-es ont voté oui/non. Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dans la première colonne dépasse 100.  
© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.



évoqué dans une proportion très forte les progrès espérés pour la médecine, alors que les diplômés des Hautes écoles ont mis en avant la place économique Suisse.

Les réserves éthiques et morales contre la recherche sur les cellules souches ont été un motif très important pour le rejet de la loi. Plus de la moitié des personnes ayant voté non se sont exprimées en conséquence et 40% d'entre elles ont cité cette réflexion en premier lieu. Deux autres motifs ont été évoqués presque aussi souvent que les réserves morales : d'une part une méfiance fondamentale envers la recherche, qui ne se concentrerait pas uniquement sur le débat concernant la recherche sur les cellules souches, d'autre part la

Tableau 4.5 : Loi relative à la recherche sur les cellules souches – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas	Cohésion <sup>a</sup>
<b>Arguments « pour »</b>					
« La recherche sur les cellules souches donne un nouvel espoir aux malades qui ne peuvent être guéri/es actuellement »	Total	86	11	3	75
	Oui	97	1	2	
	Non	65	31	4	
« Interdire la recherche sur les cellules souches nuit à la Suisse en tant que centre de recherche »	Total	76	21	3	79
	Oui	90	8	2	
	Non	47	48	5	
« Les conditions juridiques et éthiques que le Parlement impose aux chercheur/euses dans le domaine des cellules souches sont suffisantes »	Total	64	25	11	82
	Oui	79	10	11	
	Non	35	54	11	
<b>Arguments « contre »</b>					
« Même un embryon âgé de quelques jours doit absolument être protégé »	Total	47	43	10	4
	Oui	33	55	12	
	Non	76	19	5	
« La recherche sur les cellules souches ouvre la voie au clonage des êtres humains »	Total	33	62	5	69
	Oui	15	80	5	
	Non	68	26	6	
« La recherche sur les cellules souches coûte cher, ce qui augmentera encore les coûts de la santé »	Total	37	54	9	57
	Oui	24	69	7	
	Non	64	22	14	
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 86% de tous/tes les votant-es (97% de ceux/celles qui ont voté « oui » ; 65% de ceux/celles qui ont voté « non ») étaient d'accord avec le premier argument (« Nouvel espoir pour les patients »), 11% (1% de ceux/celles qui ont voté « oui » et 31% de ceux/celles qui ont voté « non ») l'ont rejeté et 3% (2% ; 4%) n'ont pas pu se décider.					
n Total des réponses des votant-es = 530-534.					
a Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. contre) votent alors effectivement oui (resp. non).					
© ISP/gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 28 novembre 2004.					

crainte par rapport aux risques qui pourraient découler de cette recherche et de ses applications pratiques. Ces deux motifs fondamentalement critiques contre la science (méfiance envers la recherche et crainte des risques qui en découlent) ont été cités en premier lieu par 49% des adversaires, donc encore plus souvent que les réserves morales et éthiques. Le danger mis en avant durant la campagne par une partie des adversaires, à savoir que la nouvelle loi introduit le clonage d'êtres humains, n'a pourtant été cité spontanément comme motif de choix, c'est-à-dire sans indication de catégories de réponses, que par 6% des personnes ayant voté non.

#### 4.5 Arguments « pour » et « contre »

Comme il s'agissait en premier lieu d'un conflit de valeurs lors du choix sur loi relative à la recherche sur les cellules souches, il n'est pas étonnant de voir que les deux camps évaluent de manière très contradictoire les arguments que nous leur avons soumis. Il est frappant de constater que les personnes qui ont voté oui ont eu bien moins de considération pour les contre-arguments, essentiellement axés sur les valeurs, que n'en ont eu les personnes ayant voté non face aux arguments « pour », axés majoritairement sur les intérêts. Ainsi, même chez les adversaires, une nette majorité était convaincue que la recherche sur les cellules souches pouvait fournir une contribution au progrès médical. De surcroît, la moitié des adversaires avaient conscience qu'une approbation de la loi aurait des répercussions positives au niveau économique. Malgré cela, ils/elles ont voté non, puisque leurs réflexions morales et éthiques, de même que la crainte face aux risques, étaient apparemment plus fortes que ces avantages.

Le fait que, pour les personnes ayant voté non, le critère fondamental de l'éthique et la crainte de la recherche et de ses conséquences aient été déterminant est corroboré par leur réaction à un contre-argument axé sur les intérêts : la déclaration selon laquelle cette ambitieuse recherche continuerait à faire grimper les coûts de la santé a reçu l'approbation la plus faible parmi les trois contre-arguments ; en outre, un nombre d'adversaires supérieur à la moyenne n'avait pas d'opinion à ce sujet. D'autres arguments ont cependant trouvé un plus large écho : il s'agit de l'affirmation utilisée par la contre-propagande, selon laquelle la recherche sur les cellules souches ouvrirait la porte au clonage des êtres humains, et surtout le postulat que chaque embryon doit absolument être protégé. Deux arguments, relativement insignifiants lors des motifs exprimés spontanément, présentent la cohésion la plus élevée : la conviction que les conditions cadres légales empêchent les abus et la crainte qu'ainsi le clonage des êtres humains soit possible. Ceux/celles qui approuvaient la première affirmation mettaient un oui dans l'urne dans une proportion de 82%, ceux/celles qui acceptaient la seconde votaient non à raison de 69%.

## 5. Données méthodologiques

Le présent rapport repose sur un sondage réalisé par le partenariat VOX. Ce sondage a été réalisé par l'Institut de recherches gfs.bern au cours des huit jours qui ont suivi la votation du 28 novembre 2004. Toutefois, 92% des interviews ont eu lieu au cours des quatre premiers jours après la votation. L'analyse des données a été réalisée par l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISP).

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 44 intervieweurs/euses. Toutefois, l'Institut de recherches gfs.bern, en tant qu'instance de contrôle, avait la possibilité de surveiller les interviews depuis l'extérieur. Les intervieweurs/euses et les sondé-es étaient au courant de cette surveillance, mais il leur était impossible de s'en apercevoir. La sélection des sondé-es a eu lieu selon une procédure aléatoire à trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les chiffres officiels de l'année 2000 ont servi de base. L'annuaire électronique de Swisscom a servi de moyen pour le choix aléatoire du second niveau (ménages). Le «principe de la date de naissance» a déterminé le choix du troisième niveau (ayants-droit au vote dudit ménage). L'échantillonnage comprend 1001 personnes, mais pour celles qui n'ont pas voté, seule une partie de l'interview a été réalisée. Sur les 6433 adresses déterminées au départ, 5669 seraient entrées en ligne de compte pour une interview. 354 personnes n'ont pas pu être contactées, 1961 ont refusé de répondre, 11 interviews ont été éliminées parce qu'elles étaient inutilisables et 1087 n'ont pas pu être réalisées parce que le ménage ne comportait plus aucune personne cible. Le taux de refus a été de 70% ; cela signifie que 30% des interviews prévues ont pu être effectuées et utilisées.<sup>4</sup>

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique \* pour une vraisemblance en dessous de 0.05, \*\* pour celle qui se situe en dessous de 0.01 et \*\*\* pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Dans le premier cas, cela signifie que la probabilité qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe en dessous de cinq pour cent ; dans le dernier cas, cette vraisemblance serait en dessous de un pour mille. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0.05 ne sont plus significatives. L'interprétation des corrélations entre deux variables repose sur le V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois, ces relations bivariées ne sont pas totalement comparables entre elles, puisque l'on utilise également pour leur calcul le nombre de catégories de caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

La représentativité sociale est largement garantie. Les écarts dans le domaine des sexes et des différentes classes d'âge s'élèvent au maximum à 2%, ce qui se situe à l'intérieur de

<sup>4</sup> Voir aussi à ce sujet ainsi que pour d'autres données techniques Longchamp, Claude / Golder, Lukas / Tschöpe, Stephan / Rousselot, Bianca, Rapport technique relatif à l'analyse VOX no 85 du 28 novembre, Berne 2004.

la marge d'erreur de l'échantillonnage. Comme toujours, les électeurs/trices sont sur-représenté-es dans l'échantillonnage. Toutefois, l'écart par rapport à la participation réelle au vote se situe dans le cadre d'analyses VOX antérieures.<sup>5</sup> Dans le sondage, la part de sondé-es qui ont indiqué avoir voté en faveur des différents objets est trop élevée de quatre à six points pour cent. Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement de vote.<sup>6</sup>

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50%:50%, l'importance de cet échantillonnage (1001 personnes) donne une marge d'erreur de  $\pm 3.2$  points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreint, par exemple pour les 452 participant-es à la votation de la RPT, cette marge augmente à  $\pm 4.7$  points pour cent. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue (par ex. pour un résultat de 70%:30% à  $\pm 4.3$  et pour 80%:20% à  $\pm 3.8$ ).

## 6. Résultats principaux de l'analyse des votations du 28 novembre 2004

Le 28 novembre 2004, le souverain était invité à se prononcer sur trois objets: la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons avec une nouvelle manière de calculer la péréquation financière inter-cantonale (RPT), la poursuite de la perception par la Confédération de l'impôt fédéral direct et de la taxe sur la valeur ajoutée (nouveau régime financier) ainsi qu'une nouvelle loi qui autorise, dans des conditions très strictes, la recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines. Les trois objets ont été acceptés par le peuple. S'il est vrai que ce résultat ne représentait aucunement une surprise, il était pourtant plus net que prévu.

Avec 36,2%, la participation se situe à presque dix points pour cent en-dessous de la moyenne des dernières années. On ne peut guère parler de mobilisation au vu de cette faible participation. Seules ont participé les personnes qui, de toute façon, ne manquent presque aucune votation. En revanche, les personnes que la politique n'intéresse guère et qui ne participent que de cas en cas aux scrutins, ne se sont pas déplacées. Bien que ce soit essentiellement la gauche (contre la RPT), les groupes proches des églises et les Verts (contre la loi relative à la recherche sur les cellules souches) qui ont été actifs durant la campagne de votation, la participation de leurs partisans n'a pas été au-dessus de la moyenne. Les votant-es ont qualifié de décision importante la loi relative à la recherche sur les cellules souches, tant pour l'importance personnelle que pour l'importance natio-

<sup>5</sup> Si l'on part de ceux/celles qui ont donné des indications sur leur motif de choix, cette sur-représentation se réduit à 6–11 points pour cent (selon l'objet).

<sup>6</sup> Voir aussi à ce sujet Longchamp e.a., a.a.O., p. 24–25.

nale. Le fait que le nouveau régime financier ait été jugé comme l'objet le moins important a de quoi surprendre, puisque les rentrées d'impôts garanti par ce nouveau régime représentent la base matérielle des activités de la Confédération. Ce jugement n'est pourtant pas uniquement dû à la large ignorance concernant l'objet soumis au vote. Même les personnes qui ont été en mesure de donner des indications sur son contenu étaient d'avis que le régime financier était moins important pour l'Etat que les deux autres objets. Il s'agit là apparemment des répercussions consécutives à l'absence d'une opposition organisée et donc d'une véritable campagne.

### **La RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches)**

Pour la RPT, il s'agissait de redéfinir le partage des compétences entre la Confédération et les cantons par une révision de la Constitution et de limiter les disparités financières entre les cantons. Pour les votant-es, la péréquation financière représentait incontestablement l'élément principal. Plus de la moitié d'entre eux/elles (55%) l'ont mentionné en premier lieu; la répartition des tâches n'a été citée en premier lieu que par 14% des votant-es. Pratiquement tous savaient pourtant que pour la RPT, l'enjeu dépassait la cantonalisation du soutien aux handicapés ou les charges supplémentaires pour les cantons riches.

Le comportement de vote n'a guère été marqué par les positions politiques. Il est vrai qu'il existe des différences entre la gauche et la droite. Mais il serait exagéré de parler d'un fossé gauche-droite, puisque l'ensemble de la gauche tout comme les sympathisant-es du PS ont aussi majoritairement approuvé la RPT. Ce manque de discipline de la gauche par rapport au mot d'ordre du parti était dû à la confiance témoignée au Conseil fédéral. Les personnes qui, tout en se classant à gauche, pensent que le gouvernement travaille en premier lieu au bien-être de l'ensemble de la population votaient oui alors que celles qui s'en méfiaient suivaient les recommandations des partis de gauche et votaient non. Seul le revenu du ménage avait une certaine influence sur le comportement de vote en ce qui concerne les caractéristiques sociales. S'il est vrai que toutes les classes de revenu ont approuvé la RPT, la majorité était plus nette chez les personnes bien nanties que chez celles qui sont économiquement moins bien situées. En revanche, l'âge, la formation, le sexe, la région linguistique et le lieu d'habitation (ville/campagne) n'ont joué aucun rôle.

Chez les partisans de la RPT, il n'existait aucun motif de choix dominant. Il est toutefois frappant de constater que par rapport à d'autres votations, un nombre sensiblement plus élevé de sondé-es ont indiqué spontanément avoir suivi les recommandations du Conseil fédéral et du Parlement. Pour la majorité des adversaires, l'élément central résidait dans le souci du maintien des prestations étatiques pour les handicapés. Par contre, les objections contre l'organisation fédéraliste de l'Etat n'ont joué aucun rôle. Environ un quart des personnes ayant déposé un non dans l'urne ont protesté contre les charges supplémentaires pour les cantons fortunés. Toutefois, le principe de base de la péréquation financière, à savoir le soutien des cantons pauvres par les plus riches était incontesté. Non seulement presque tous les partisans, mais aussi 83% des adversaires à la RPT se sont prononcés en faveur de ce principe.

## **Le nouveau régime financier**

Le fait que les sources de revenu essentielles de l'Etat central (en particulier la taxe sur la valeur ajoutée et un impôt fédéral direct ressemblant à un impôt sur la richesse) ne soient pas attribuées à ce dernier de manière durable, représente une particularité de la Suisse. Elles sont fixées par des dispositions de la Constitution limitées dans le temps (régime financier) et à intervalles réguliers, une votation populaire doit avoir lieu à leur sujet. Au Parlement, l'argument principal pour le maintien de cette limitation de durée était le suivant: les citoyen-nes ont ainsi l'occasion, de temps en temps, de discuter en détail de cet impôt. Pourtant, cette discussion n'a pas eu lieu lors de la votation du 28 novembre. Une nette majorité des votant-es n'avait aucune idée du contenu du nouveau régime financier. Trois sur cinq (57%) n'ont pu donner aucune indication sur le contenu et 12% avaient des idées erronées le concernant, puisqu'ils/elles pensaient que le régime financier était un aspect partiel de la RPT. Seul un votant sur quatre savait qu'il s'agissait des impôts de la Confédération. Toutefois la connaissance extraordinairement mauvaise de l'objet n'a eu aucune répercussion sur la décision de vote. Les personnes non informées ont voté de manière absolument identique à celles qui avaient étudié le nouveau régime financier.

La mauvaise connaissance et la confusion avec la RPT ont eu pour conséquence que la position prise par rapport à la RPT a influencé de manière essentielle la décision concernant le nouveau régime financier. Les personnes qui approuvaient la RPT ont également voté en faveur du nouveau régime financier à 92% ; celles qui rejetaient la RPT votaient également à 65% contre le régime financier.

L'analyse des raisons citées spontanément par les sondé-es, c'est-à-dire sans que des catégories de réponses ne leur soient proposées, confirme l'importante ignorance relative à cet objet. En particulier parmi les adversaires, rares étaient ceux/celles qui étaient en mesure de citer un argument objectif et concret. La raison concrète la plus souvent indiquée par les adversaires était que le régime financier actuel est suffisant. Ils/elles n'ont apparemment pas pris connaissance du fait qu'il s'agissait précisément de la continuation de ce régime qui prenait fin en 2006. Lorsque nous leur avons soumis pour évaluation les arguments « pour » et « contre », la moitié des sondé-es approuvait l'affirmation selon laquelle le nouveau régime financier allait entraîner une hausse des impôts. Ce qui confirme notre supposition selon laquelle nombre de votant-es ont compris le régime financier comme une partie de la RPT. Il est vrai que cet argument avait été utilisé pour contrer cette dernière. Seul-es 2% resp. 1% des personnes ayant voté non se sont exprimées explicitement contre l'impôt fédéral direct, resp. la taxe sur la valeur ajoutée.

## **La loi relative à la recherche sur les cellules souches**

Les connaissances des votant-es concernant cet objet était plutôt bonnes: 74% savaient qu'il s'agissait de la recherche sur les cellules souches et deux personnes sur trois ont relevé explicitement la réglementation légale de cette recherche. La perception de l'objet par les partisans et les adversaires de la loi était quasiment identique. L'hypothèse selon

laquelle les adversaires auraient perçu avant tout le clonage d'êtres humains et les partisans le développement de nouveaux médicaments est fausse.

Le comportement de vote a été fortement influencé par les idées politiques et la conception du monde. Le facteur le plus important a été la religion, mesuré à l'aune de la fréquence de participation aux offices religieux. Les personnes proches d'une communauté religieuse ont rejeté la loi relative à la recherche sur les cellules souches alors que les personnes peu ou non liées à une communauté l'ont approuvée. En outre, l'appartenance à la confession a joué un certain rôle. Indépendamment du lien avec l'église, les catholiques et avant tout les membres des églises évangélique libres étaient plus sceptiques par rapport à la loi que les personnes rattachées à l'église protestante suisse. En outre, la position concernant la protection de l'environnement d'une part et les traditions d'autre part ont exercé une certaine influence sur le comportement de vote. Quiconque s'engage fortement pour l'une de ces deux valeurs, rejetait souvent l'objet dans une proportion au-dessus de la moyenne. Chez les personnes au bénéfice d'une formation formelle peu élevée ou moyenne tout comme chez les Suisses alémaniques, le pourcentage de oui se situe également en-dessous de la moyenne. En revanche, le sexe, l'âge et le revenu n'ont eu aucune importance pour la décision de vote.

Ce qui séparait partisans et adversaires, c'est surtout leur position fondamentalement différente concernant la science et le progrès technologique qui en découle. Alors que les partisans du oui affichent une grande foi dans le progrès, les adversaires se méfient de la recherche et craignent le développement incontrôlable que celle-ci induit. Pour une petite moitié de ceux/celles qui ont voté oui, la position fondamentalement positive envers la recherche était un motif important pour la prise de décision. Environ la même proportion (mais ils étaient nettement moins nombreux à le mentionner en première position) ont indiqué le progrès médical espéré par la recherche sur les cellules souches. Le troisième motif était l'espoir que l'autorisation de cette recherche s'avérerait positive sur la place économique suisse.

Les réserves morales et éthiques contre la recherche sur les cellules souches représentaient des motifs très importants pour le rejet de la loi: 40% des personnes ayant voté non ont cité ces réserves en premier lieu. Il est vrai que les motifs fondamentalement critiques envers la science étaient encore plus considérables. La méfiance générale contre la recherche et la crainte des risques qui en découlent ont été citées en premier lieu comme motif du choix par 49% des adversaires. Le danger mis en évidence par une partie des adversaires durant la campagne, à savoir que cette nouvelle loi ouvrirait la voie au clonage d'êtres humains, n'a été cité spontanément, c'est-à-dire sans que des catégories de réponses ne leur soient proposées, que par quelques rares défenseurs du « non » (6%).

L'analyse des prises de position sur les arguments que nous avons présentés montre toutefois que l'affirmation selon laquelle le clonage des êtres humains serait autorisé n'est pas restée sans effets. Presque 70% des adversaires étaient convaincus que la nouvelle loi le rendrait possible. Une partie d'entre eux/elles ne savaient certainement pas que la loi l'interdit expressément; parmi les nombreuses personnes ayant voté non et qui se montrent méfiantes par rapport à la science dans son ensemble, l'idée que la politique ne

**P.P.**

**3001 Berne**

serait pas en mesure de poser effectivement des limites à la recherche a probablement été dominante.

### **A propos de la méthode**

La présente enquête repose sur un sondage réalisé par le partenariat VOX. Il a été réalisé par l'Institut de recherche gfs.bern au cours de la semaine qui a suivi la votation populaire du 28 novembre 2004 ; plus de 90% des interviews ont été effectués au cours des quatre jours suivant la votation. L'analyse des données a été réalisée par l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISP). Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 44 intervieweurs/euses. Toutefois, en tant qu'instance de contrôle, l'Institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les interviews depuis l'extérieur sans que les intervieweurs/euses et les sondé-es ne puissent s'en apercevoir, bien qu'ils/elles en aient connaissance. La sélection des sondé-es a lieu selon une procédure aléatoire à trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1001 ayants droit au vote.